

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, signalons d'abord que c'est là évidemment une question de compétence provinciale. Il est vrai qu'il y a pénurie dans diverses spécialités et mes collègues provinciaux en ont déjà discuté avec mes propres collègues, mais trouver une solution prendra du temps.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND ENTRE LES CHEMINS DE FER ET CERTAINS SYNDICATS—LES AUGMENTATIONS ACCORDÉES AU PERSONNEL DE GESTION

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Peut-être n'est-il pas encore au courant de l'affaire et désirerait-il en prendre avis. Étant donné que lors des négociations avec les syndicats d'employés non itinérants, les chemins de fer ont proposé à ceux-ci deux augmentations de 5 p. 100, qu'il y eut ensuite rupture des pourparlers et qu'on s'apprête à recourir à la conciliation, et étant donné que les chemins de fer ont, au cours des derniers jours, accordé une hausse de 7 p. 100 au personnel de gestion, le ministre vérifierait-il l'exactitude de la nouvelle et, si elle est exacte, quelles sont les augmentations que les chemins de fer ont accordées au personnel de gestion, puisqu'il s'agirait alors de mauvaise foi dans les négociations?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, je n'aime pas accepter des questions comme préavis et je lui réponds sur-le-champ. Je suis au courant, bien entendu, car j'ai suivi les négociations entre les chemins de fer et les syndicats de cheminots. Une commission de conciliation est présentement saisie de la question, ou du moins elle le sera. On sait qu'à la direction les choses vont rondement et que l'on décide des traitements pour le personnel de gestion, mais pour le personnel d'exploitation, il faut s'en remettre à la loi et celle-ci prévoit la recours obligatoire à une commission de conciliation.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE DE HAUSSE DE TARIFS DE BELL CANADA—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Comme la société Bell Canada attribue des dividendes, que ses filiales réalisent des profits et que cette société réclame des augmentations de taux, le ministre entend-il faire une déclaration à la Chambre au sujet de cette augmentation?

Questions orales

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai d'abord compris Air Canada, mais s'il s'agit de Bell Canada, je crois que je donnerai la même réponse qu'au député de Vegreville. La compagnie Bell Canada pour autant que les taux sont en cause, doit s'en remettre aux décisions de la Commission canadienne des transports qui, elle, est comptable au ministre des Communications, et non pas au ministre des Transports.

* * *

INFORMATION CANADA

LE RETARD QUANT AU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL—LA POSSIBILITÉ DE DISSOLUTION DE L'ORGANISME

[Traduction]

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que la tâche d'Information Canada est de fournir l'information au public rapidement, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le rapport annuel de cet organisme au Parlement est en retard d'un an?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, je n'y manquerai pas.

Une voix: Cette année ou la prochaine?

M. Beattie: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire destinée au premier ministre. Maintenant que la Chambre a manifesté son mécontentement vis-à-vis d'Information Canada et comme le ministre des Finances se dit décidé à réduire les dépenses gouvernementales au chapitre des services superflus, le gouvernement va-t-il enfin écouter le Parlement et préparera-t-il le démantèlement de cet organisme?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Davenport.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le premier ministre invoque-t-il le Règlement ou soulève-t-il une question de privilège. Je n'estime pas cette question, posée en ces termes, être conforme au Règlement et c'est pourquoi j'ai donné immédiatement la parole au député de Davenport. Le député de Davenport.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député du Yukon invoque le Règlement.

M. Nielsen: Malgré tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, les députés ont certainement le droit de connaître les intentions du gouvernement en matière politique. Le député a seulement demandé si le gouvernement projetait de démanteler Information Canada.

M. l'Orateur: Le député prétend que la question a été présentée en des termes réglementaires. La présidence pense le contraire. Les députés peuvent poser n'importe quelle question pourvu qu'ils le fassent selon les usages établis. A mon avis, et je le dis en toute humilité, la question ainsi posée est nettement contraire au Règlement. Le député de Davenport.